

Décision n° 2024-8951 **portant délégation de signature** **au profit de Monsieur Bertrand DUGRAIN**

Le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

- vu l'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 12 janvier 2015 nommant M. Martin GUTTON directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à compter du 15 février 2015,
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, Titre I, notamment les articles R 213-40 à R 213-44,
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, titres I et III,
- vu le code de la commande publique,
- vu l'instruction codificatrice n° M91 relative à la réglementation financière et comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,
- vu la note d'organisation et de management de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n° 2018-102 en date du 4 octobre 2018 portant adoption du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n° 2020-32 en date du 12 mars 2020 portant délégation de compétence au directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la charte de déontologie annexée au règlement intérieur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

décide :

Article unique :

De déléguer sa signature à Monsieur Bertrand DUGRAIN, directeur de la délégation Centre-Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant les documents visés ci-après, du 5 au 9 août 2024 :

- Les ordres de mission individuels et les états de frais de déplacement (y compris les ordres de mission individuels avec véhicule personnel) des agents du siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que des agents des délégations Allier-Loire amont, Armorique, Maine-Loire-Océan, Poitou-Limousin, en cas d'absence des directeurs de celles-ci.
- Les états de frais de déplacement et avances sur frais de déplacement des agents des délégations Allier-Loire amont, Armorique, Maine-Loire-Océan, Poitou-Limousin en cas d'absence des directeurs de celles-ci.

Orléans, le 15 juillet 2024

Le directeur général

Martin GUTTON